Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260602-2026097-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 02 juin 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**23 + 6 pouvoirs**	**20 mai 2026**	**20 mai 2026**

N° délibération	Objet
2026-097	**Rénovation de deux logements à Huelgoat** **Demande de subvention à la Région Bretagne/Dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne**

Le 02 juin 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Sylvie MANZONI, Yvan RICHARD
BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS, Alan SPARFEL
LOPEREC : Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON
LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Eric PRIGENT à Mickaël TOULLEC, Laura SERANDOUR à Audrey GUYADER, Karine DONCKERS à Aurélien MONFORT, Bernard BARON à Louis-Marie LE GUILLOU, André PAUL à Francis KERVOELEN
Absents : Coralie JEZEQUEL, Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Valérie BESNARD

_____

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

La communauté de communes a acquis un bâtiment en centre-ville de Huelgoat pour installer l'office de tourisme des Monts d'Arrée. Ce bâtiment possède deux étages.

Chaque étage correspond à un logement de type T3.

Ces logements ne sont plus occupés et nécessitent de lourds travaux de rénovation.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260602-2026097-DE

A vu du déficit de logement sur le territoire la communauté de communes a souhaité les rénover.

Pour cela, elle engage des travaux à hauteur de 50.000 € pour lesquels elle souhaite demander à la Région Bretagne au travers de son dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne une subvention de 20 % soit 10 000 €.

Ces logements ont fait l'objet d'une étude thermique de la part de l'ALCOB et sont classés en D.

Des matériaux biosourcés ont été utilisés lorsque cela était possible et la collectivité s'est engagée par dé délibération prise ce jour à appliquer un loyer correspondant à un logement en PLS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve le projet tel que présenté

- Autorise le président a sollicité la subvention de 10 000 € auprès de la région Bretagne pour réaliser ces travaux

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 03 juin 2026